

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

À la recherche d'une im

JUSTICE. Dans un contexte de grande suspicion, les magistrats nommés à l'issue de la session extraordinaire du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), le 22 novembre dernier, ont été installés, hier, lors d'une audience solennelle au palais de justice de Libreville. Pour eux, le défi est majeur : "soigner davantage (leur) propre image et celle de notre justice tant décriée".

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

La thématique dominante de l'audience solennelle d'installation d'hier des magistrats récemment nommés qui prenaient ainsi leurs fonctions consistait en un souci de se départir de l'image écornée que renvoie depuis un certain temps dans l'opinion, la justice gabonaise. C'est même une sorte de cap que le premier président de la Cour d'appel judiciaire de Libreville, Alex Mombo a fixé à ses collaborateurs. Prenant conscience de la sensibilité de leur secteur d'activité, il devait indiquer que "l'importance des fonctions du magistrat et, plus encore, le haut niveau d'exigence professionnelle et éthique qui pèsent sur lui, en toutes circonstances, tant pour la satisfaction des légitimes attentes du justiciable que pour la confiance et le respect que notre compétence technique, notre comportement professionnel et nos décisions judiciaires doivent inspirer à l'ensemble de nos concitoyens". Et d'ajouter, de fort bon aloi, que "la perception qu'ont les justiciables de notre institution doit nous conduire à soigner davantage notre propre image et celle de notre justice tant décriée, en prenant conscience de la nécessité d'observer les textes et surtout en nous éloignant des comportements qui avilissent et la mettent sous le feu de la vindicte populaire". Et qu'est-ce qu'il attend de ces derniers? : "Que la magistrature n'est pas un fonds de commerce ni un lieu pour s'enrichir illicitement au mépris des valeurs qui gouvernent notre éthique. Nous sommes là pour servir l'État et non se servir", citant un de leurs aînés qui n'avait cessé de leur inculquer. L'exhortation du premier président ne saurait paraître superfétatoire, lorsque l'on s'appuie sur les multiples errements auxquels ont abouti certaines affaires initiées qui se

sont soldées par de retentissants fiascos après des procédures tout aussi retentissantes. La tonalité de ce souci de ressaisissement s'inscrit dans l'acrimonie qui gangrène les rapports entre le justiciable gabonais et sa justice. Et c'est sur le fondement de cette appréciation peu amène que la hiérarchie de la juridiction

voudrait que les efforts tendent résolument pour une amélioration qui ne saurait souffrir de nouvelles entraves diverses. En fait, l'heure est à la moralisation et au recadrage pour que soient éliminés les facteurs déviants qui pourraient affecter l'accomplissement des missions tout au long de cette année judiciaire, déjà marquée par des mutations aussi surprenantes qu'inattendues. Ces changements illustrent-ils désormais la volonté du Conseil supérieur de la magistrature de "séparer désormais le bon grain de l'ivraie"? Il semble que c'est cette tendance qui se dégage à la lecture de ces déplacements de poste. Encore que tous les mutés ne peuvent être alignés à la même enseigne, quand on sait que certains ne peuvent présenter de bilan d'action, car n'ayant même pas intégré leurs services. Le souci de replacer la justice gabonaise sur les rails de son rayonnement, source d'une véritable réconciliation avec les communautés est plus que perceptible. Le nouveau procureur de la République, André Patrick Roponat, n'a pas dit autre chose lorsqu'il est revenu sur les fondements divins de cette profession : "Romains 13. 3-4 nous enseigne que le magistrat est le serviteur de Dieu pour le bien de son semblable.

Autrement dit, notre métier qui est en réalité un sacerdoce nous oriente vers le bien, la paix et l'harmonie dans la société qui est la nôtre". Manière de rappeler la dimension morale de la profession : "le port de la toge ne nous exonère pas de l'obligation naturelle et divine de respect de nos semblables". Beaucoup de pédagogie serait donc indispensable pour parvenir à évacuer ce sentiment de méfiance que nourrit le justiciable à l'égard de sa justice. En ayant aussi à l'esprit le caractère sacré de la justice qui doit être tenu pour viatique : "La demande toujours plus forte de justice, malgré les imperfections stigmatisées à juste titre, doit vous conduire à des réflexions profondes sur vos méthodes, sur votre place dans le processus, sur la manière dont vous intégrez les deux finalités de la justice (Citant Paul Ricoeur, philosophe français) que sont comme finalité courte, l'acte de trancher, la justice distributive, celle qui donne raison ou tort; et finalité longue, la contribution à la paix sociale, dimension politique au sens général du terme, du jugement".



Photo: Wilfried MBINAH

Le ministre d'Etat, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou posant avec les magistrats.

Procureurs de la République 2002 - 2019



Bosco Alaba Fall
05/07/2002 - Août 2011



Ndong Essame Ndong
Août 2015 - 03/07/2018



Sidonie Flore Ouwe
Août 2011 - Août 2015



Olivier N'zaou
03/07/2018 - 22/11/2019



Roponat André Patrick
22 Novembre 2019

Source : Documentation

age reluisante



es magistrats de la Cour d'appel judiciaire de Libreville.

éditorial

Le bon grain et l'ivraie

Les mutations et nominations surprises de hauts magistrats, à peine quelques semaines après le dernier Conseil supérieur de la magistrature, illustrent bien la crise multiforme qui secoue ce corps. Et justifient l'urgence d'apporter des correctifs à plusieurs niveaux pour rendre la justice crédible aux yeux des justiciables.

Chacun conviendra, les magistrats en premier, que les pratiques déviantes, trop souvent à rebours des valeurs d'éthique de cer-

Un Etat de droit rime avec une justice crédible, au service du peuple.

taines élites sont à l'origine de leur perte de considération. En tant que garant de l'Etat de droit, le président de la République n'a pas d'autre choix que de recadrer les choses afin que la crédibilité de la justice se rétablisse. Et de l'aider à freiner sa descente dans les abysses. Un Etat de droit rime avec une justice crédible, au service du peuple. Pour ce faire, il lui faut alors rompre avec cette image écornée qu'elle renvoie chaque jour à l'opinion.

Pour réussir ce sauvetage, il sera exigé, au-delà des efforts à fournir par ses élites, une impérieuse nécessité de séparer le bon grain de l'ivraie. Car, c'est faire injure à ce corps d'affirmer qu'ils sont "tous pourris". C'est vrai, une dent pourrie fait sentir toute la bouche. La solution : c'est extraire d'urgence la dent malade. C'est ce à quoi s'attèle le président, conscient qu'il existe encore au sein de la magistrature des hommes et des femmes prêts à servir, non à se servir. Bref des professionnels ayant le souci de relever le défi d'une justice au service de tous.

D'où, le bien-fondé de ces mutations qui sont une occasion à saisir. Aux magistrats d'en décoder le contenu pour mieux cerner les enjeux et décider à soigner cette image dégradante qui, injustement, colle à l'ensemble des acteurs. Alors, s'ils y parviennent, ils auront réussi à réconcilier la justice et les justiciables.

de Lin Joël NDEMBET

Travailler pour le triomphe du droit et de la justice

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

LES magistrats promus à la Cour d'appel judiciaire et au tribunal de première instance de Libreville ont été installés dans leurs fonctions hier. En présence du ministre d'État à la Justice, Garde des sceaux, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, de la grande famille du corps judiciaire et du bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Après avoir remercié les plus hautes autorités du pays pour la confiance placée sur sa personne, le nouveau premier président de la Cour d'appel judiciaire, Alex Mombo a dit ne ménager aucun effort pour mener à bien sa nouvelle mission. Puis, il a attiré l'at-

tention de tous sur la nécessité " de soigner davantage notre propre image et celle de notre justice tant décriée, en prenant conscience de la nécessité d'observer les textes et surtout en nous éloignant des comportements qui l'avilissent et la mettent sous le feu de la vindicte populaire ". Aux avocats, M. Mombo a sollicité des relations empreintes de courtoisie, une sincère et franche collaboration pour le triomphe du droit et de la justice. De même, il a attiré l'attention des huissiers sur le respect scrupuleux des procédures lorsqu'il s'agira d'exécuter les décisions de justice qui leur seront servies par les justiciables. Il a également rassuré les opérateurs économiques et les populations de ce que les magis-

trats sauront être à l'écoute de leurs préoccupations. Enfin, aux nouveaux magistrats, il a dit ceci : " je compte sur votre sens du devoir et du travail bien fait pour nous aider à donner une image reluisante de notre juridiction, ce, en dépit des difficultés que nous connaissons dans l'exercice de notre mission ". Le nouveau président du tribunal de première instance de Libreville, Sylvain Arthur Lendir a lui aussi remercié les plus hautes autorités pour l'avoir nommé à la tête de cette juridiction, avant de réaffirmer sa détermination de relever le défi. Puis, il a décrit l'humilité comme qualité première qui tire toutes les autres vers le haut. " Le magistrat se voit conférer un pouvoir que l'on qualifierait de di-

vin : le pouvoir de juger l'Homme, son semblable. L'humilité pour le magistrat, c'est aussi accepter de se remettre perpétuellement en question, afin de s'améliorer car, les défis auxquels il est confronté sont davantage complexes, et les attentes du peuple en matière de justice très grandes ".

Le nouveau procureur de la République de Libreville, André Patrick Rojonat a rassuré sur sa détermination de continuer à mériter la confiance placée en lui par l'autorité décisionnelle. Ensuite, il s'est adressé aux magistrats en ces termes : " le port de la toge ne nous exonère pas de l'obligation naturelle et divine de respect de nos semblables. Partant de là, le respect des supérieurs hiérarchiques ".



Photo : Wilfried MBINAH